

# La Base de Données Economiques et Sociales

## *Les obligations de mise en œuvre et de gestion*

### Contexte

- Les informations à transmettre aux partenaires sociaux relèvent de la responsabilité de l'employeur. Or, depuis la loi du 14 juin 2013, une base de données économiques doit être créée et mise à jour par l'employeur. En cas de non-respect de ces obligations, le délit d'entrave peut être invoqué !

### Objectifs

- Connaître les obligations légales et réglementaires
- Identifier les éléments et informations à transmettre
- Sécuriser les conditions d'accès à la BDES
- Maîtriser les obligations de mise à jour de la BDES

### Programme

- Introduction :** les enjeux de la base de données unique au sein d'un regroupement, les limites
- Définitions**
  - Objet de la Base de Données Economiques et Sociales et son articulation avec le dialogue social
  - La base est-elle nécessairement informatisée ?
  - Mise en place pour les associations multi-établissements
  - Calendrier de mise en œuvre
- Les éléments et informations à transmettre**
  - Quelles informations doivent figurer dans la base de données ?
  - Niveau de précision des informations données ?
  - Comment s'organise et s'opère la mise à jour de la base ?
- Les conditions d'accès à la Base de Données Economiques et Sociales**
  - Qui a accès à la Base de Données Economiques et Sociales ?
  - Quelles sont les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base par les IRP ?
  - Comment gérer les informations que l'on estime confidentielles ?
  - Comment garantir la confidentialité ?

**Date(s) :**  
22 janvier 2019

**Lieu :**  
URIOPSS - Marseille

**Durée :**  
1 jour – 7 heures

**Coût :**  
275 €

**Public :**  
Directeurs, gestionnaires,  
responsables des RH

**Méthodes pédagogiques :**

- Alternance d'exposés théoriques et d'apports pratiques
- Echanges sur les pratiques entre stagiaires
- Support pédagogique remis aux participants

**Intervenante :**  
Catherine AUDIAS,  
Consultante formatrice en  
management des associations de  
l'action sociale, experte droit  
social et ressources humaines